

PUBLIÉ LE 23/02/2026

Doliprane 2,4 % (paracétamol), suspension buvable : rappel de certains lots en raison de l’effacement des graduations des pipettes

SURVEILLANCE - RETRAITS DE LOTS

En raison d’un problème de fabrication, les graduations de certaines pipettes fournies avec les flacons de Doliprane 2,4% suspension buvable sont susceptibles de s’effacer progressivement, après un rinçage à l’eau tiède ou chaude. Ce défaut qualité peut ensuite entraîner une erreur dans le dosage du médicament avec un risque potentiel de surdosage en paracétamol chez les nourrissons et les jeunes enfants (3 à 26 kg).

La qualité du médicament n’est pas remise en cause.

Le laboratoire Opella Healthcare France procède, en accord avec l’ANSM, au rappel de 27 lots conditionnés avec les pipettes présentant ce défaut. Les patients qui ont une boîte provenant d’un des lots concernés sont invités à la rapporter à leur pharmacie pour qu’elle leur soit remplacée gratuitement.

Le numéro de lot peut être vérifié sur le flacon ou au dos de la boîte.

Liste des 27 lots de Doliprane 2,4 % (paracétamol), suspension buvable concernés par le rappel +

- L033 (EXP 08/2027) ;
- L034 (EXP 08/2027) ;
- L035 (EXP 08/2027) ;
- L036 (EXP 08/2027) ;
- L037 (EXP 09/2027) ;
- L038 (EXP 09/2027) ;
- L039 (EXP 09/2027) ;
- L040 (EXP 09/2027) ;
- L041 (EXP 09/2027) ;
- L042 (EXP 09/2027) ;
- L043 (EXP 09/2027) ;
- L044 (EXP 09/2027) ;
- L045 (EXP 09/2027) ;
- L046 EXP (09/2027) ;
- L047 (EXP 09/2027) ;
- L048 (EXP 09/2027) ;
- L049 (EXP 09/2027) ;
- L050 (EXP 10/2027) ;
- L051 (EXP 10/2027) ;

- L053 (EXP 10/2027) ;
- L054 (EXP 10/2027) ;
- L055 (EXP 10/2027) ;
- L056 (EXP 10/2027) ;
- L057 (EXP 10/2027) ;
- L058 (EXP 10/2027) ;
- L061 (EXP 10/2027) ;
- L062 (EXP 10/2027).

L’origine du défaut a été identifiée sur un des sites de production. Elle a depuis été corrigée. Aucun défaut n’a été observé sur les pipettes issues des autres sites de production.

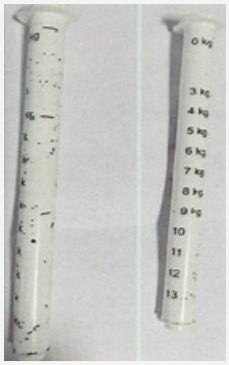	
Pipettes non conformes (après rinçage à l'eau tiède ou chaude)	**Pipettes conformes**

Le laboratoire indique qu’aucun effet indésirable n'a été rapporté, à ce jour, en lien avec ce défaut de la pipette dans ces lots.

Par mesure de précaution et pour assurer la sécurité des patients, il procède au rappel des 27 lots fabriqués avec les pipettes potentiellement concernées par le défaut qui ont été distribuées dans les pharmacies de ville entre le 12 novembre 2025 et le 3 février 2026.

Le laboratoire confirme qu’il n’y a aucun risque de rupture d’approvisionnement, les stocks étant suffisants.

Informations pour les patients

Quel est le risque ?

L’effacement des graduations sur la pipette peut entraîner des erreurs sur la quantité de paracétamol administrée à l’enfant. Dans certains cas, un surdosage en paracétamol peut notamment causer des lésions du foie. Ce risque, bien que faible, existe chez les bébés et les jeunes enfants chez lesquels une atteinte du foie peut survenir en cas de prises répétées à des doses trop élevées.

Comment vérifier si mon médicament est concerné ?

Le numéro de lot est indiqué sur l'emballage extérieur de la boîte, généralement sur la face postérieure dans un encadré blanc, et accompagné de la date d'expiration. Cet encadré peut toutefois se trouver sur une autre face, selon les boites. Le numéro de lot est également présent sur l'étiquette apposée directement sur le flacon.



Si votre numéro de lot n'est pas dans la liste, votre médicament n'est pas concerné par le rappel.

Que faire si mon numéro de lot fait partie des lots rappelés ?

- N'utilisez plus la pipette mais ne jetez pas le flacon ;
- N'utilisez pas la pipette d'un autre médicament ;
- Rendez-vous chez votre pharmacien pour procéder à un échange gratuit de la boîte avec son flacon.
- En cas de doute sur la dose qui a été administrée à votre enfant ou si vous pensez que votre enfant présente peut-être des symptômes de surdosage (nausées, vomissements, anorexie, pâleur ou douleurs abdominales), consultez rapidement un médecin.

Informations pour les pharmaciens

- Vérifiez systématiquement les numéros de lots des boîtes que vous avez en stock ;
- Contactez les patients à qui vous avez dispensé une boîte concernée pour les informer de la procédure d'échange à titre gratuit ;
- Sensibilisez les patients au risque de surdosage s'ils utilisent une pipette dont les graduations sont effacées, ou une pipette provenant d'un autre médicament ;
- En cas de suspicion de symptômes de surdosage (nausées, vomissements, anorexie, pâleur ou douleurs abdominales), orientez le patient vers un médecin.

Lire aussi

RAPPEL DE PRODUIT - MÉDICAMENTS - PUBLIÉ LE 23/02/2026

Doliprane 2,4 Pour cent, suspension buvable – Opella Healthcare France SAS

Rappel destiné aux professionnels de santé